

« La Mutualité Fonction Publique dénonce l'attaque irresponsable des contrats responsables et solidaires »



Paris le 25 août 2011,

Alain ARNAUD, Président de la Mutualité Fonction Publique dénonce fermement la nouvelle charge financière imposée aux mutuelles et à leurs adhérents par le plan de rigueur annoncé par le Premier Ministre.

En effet cette taxation des contrats de complémentaire santé responsables et solidaires va à l'encontre des objectifs d'accès aux soins pour tous et de la maîtrise des dépenses de santé.

Proposés par l'ensemble des mutuelles de la Fonction Publique, souhaités par l'Etat employeur, les contrats responsables et solidaires permettent à plus de 7 millions de fonctionnaires et leur famille d'avoir une prise en charge accessible des coûts de santé.

Le renchérissement probable des cotisations constituera un frein supplémentaire à l'acquisition d'une garantie mutualiste, notamment chez les plus jeunes et les plus démunis. La solidarité est manifestement devenue un luxe de plus en plus taxable.

Soutenant la position de la Mutualité Française, la Mutualité Fonction Publique estime que cette mesure est par ailleurs socialement injuste en faisant peser les principaux efforts du plan de rigueur budgétaire sur les classes moyennes.

Taxer à 7% (au lieu de 3,5%) les contrats responsables et à 9% (au lieu de 7%) les contrats «non responsables» ne constitue pas une différence de nature à inciter à la responsabilité et à la solidarité en matière de santé.

Les mutuelles de la fonction publique souhaitent en matière de santé, de prévoyance et de dépendance, des solutions solidaires et durables à l'image de ce que souhaite la grande majorité des français.

Fiche d'identité MFP

La Mutualité Fonction Publique réunit la quasi-totalité des mutuelles des agents des trois fonctions publiques, Etat, Territoriale, Hospitalière) qui couvrent plus de 7 millions de personnes.

Organismes à but non lucratif, actrices de l'économie sociale, les mutuelles professionnelles de la MFP proposent une large couverture santé, prévoyance et dépendance aux agents publics.

Les mutuelles de la fonction publique via l'union mutualiste MFPASS gèrent trois établissements mutualistes reconnus pour leur action innovante :

- l'Institut Mutualiste Montsouris, un des fleurons des établissements de la mutualité dans le domaine de la chirurgie, maternité, et obstétrique, ainsi qu'en psychiatrie infanto-juvénile ;
- le Centre de la Gabrielle, spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap mental ;
- le Centre Emergence Espace Tolbiac, dédié à la prise en charge des conduites addictives des jeunes notamment.

Contact presse : Christine HELARY-OLIVIER

Tél : 01 40 77 52 99